



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE



Strasbourg, le 22 avril 2016

La Rectrice
à

Mesdames et Messieurs les chefs d'établissement
Mesdames et Messieurs les directeurs d'école

s/c de Mesdames les IA-DASEN du Bas-Rhin et du
Haut-Rhin

Rectorat

**Objet : 2nde édition de la « Journée des arts à l'École »
(BOEN n°16 du 22 avril 2016)**

Pôle organisation scolaire
et politiques éducatives

Délégation académique à
l'action culturelle

Affaire suivie par
Renaud Weisse

Téléphone
03 88 23 39 16

Fax
03 88 23 35 90

Mél.
Renaud.weisse
@ac-strasbourg.fr

Référence : 2016-133

Adresse des bureaux
27 boulevard Poincaré
67000 Strasbourg

Adresse postale
6 rue de la Toussaint
67975 Strasbourg cedex 9

L'éducation artistique et culturelle se fonde sur une démarche permettant une approche de la richesse des patrimoines et de la création : la rencontre avec les œuvres et les artistes, la pratique artistique et les apprentissages, tels qu'ils sont présentés dans le référentiel annexé à l'arrêté du 1er juillet 2015. **Ces trois piliers nourrissent le parcours d'éducation artistique et culturelle de chaque élève** et de chaque jeune défini par la circulaire conjointe n° 2013-073 du 3 mai 2013. Fondé sur les enseignements et sur la dynamique de projet, le parcours d'éducation artistique et culturelle se construit de manière complémentaire, sur le temps scolaire et sur le hors temps scolaire.

C'est dans ce cadre large, et en s'appuyant sur les partenariats entre les équipes éducatives et les artistes et professionnels de la culture, qu'a été expérimentée dès 2015 une Journée des arts à l'École dans l'ensemble des écoles et établissements scolaires. Cette journée est reconduite en 2016.

La Journée des arts à l'École est conçue comme un temps fort de la vie des écoles et des établissements qui témoigne d'une dynamique en faveur de l'expression des apprentissages et des pratiques des élèves sous toutes leurs formes (arts plastiques, musique, théâtre, danse, art vidéo, création numérique, bande dessinée, etc.). Les projets relevant de la transmission culturelle seront également mis à l'honneur (découverte du patrimoine, fréquentation des musées, rencontres avec des artistes, etc.).

La Journée des arts à l'École doit permettre aux partenaires, à la communauté éducative et aux acteurs culturels, de faire connaître la diversité et la richesse des projets portés par les jeunes, les enseignants, les autres acteurs éducatifs et les professionnels de la culture.

Elle est l'occasion de **valoriser le volet culturel du projet d'école ou d'établissement** avec l'appui, dans les lycées, du référent culture, chargé d'assurer la cohérence, la qualité et le suivi de sa mise en œuvre. Ainsi, les projets menés dans le courant de l'année scolaire par les équipes éducatives et les acteurs culturels pourront être valorisés auprès de l'ensemble de la communauté éducative et en particulier des parents d'élèves. Les projets développés au cours de l'année scolaire dans le cadre de l'opération « 2016, Année de La Marseillaise » gagneront à être mis en lumière à cette occasion.

Les écoles et les établissements scolaires mettront en place la seconde édition de la Journée des arts à l'École entre le 17 mai et la fin de l'année scolaire 2015-2016. La valorisation de ces projets pourra prendre des formes aussi diverses qu'une exposition, une représentation théâtrale, un concert, des lectures publiques, une visite guidée de l'établissement mettant en valeur sa dynamique culturelle, etc.

Les partenaires culturels locaux et les collectivités territoriales impliqués dans la conduite des projets d'éducation artistique et culturelle seront associés à ce temps fort.

Cette Journée des arts et de la culture à l'école pourra donner lieu à une valorisation sur le site internet de l'établissement, dans la presse ainsi que sur le site de la Daac. A cet effet, **je vous saurais gré de me transmettre, dans les meilleurs délais, la date choisie et les contenus indicatifs de la journée dans votre école ou établissement** par voie électronique à l'adresse : ce.actions-culturelles@ac-strasbourg.fr. Les éléments transmis seront mis en ligne dans une rubrique dédiée sur le site académique. Les services de la Daac sont bien sûr mobilisés pour vous aider à mettre en œuvre cette journée sur le terrain.

Je vous invite à vous saisir de cette opportunité qui vous est offerte de valoriser le parcours d'éducation artistique et culturelle de vos élèves et de mobiliser l'ensemble de la communauté éducative autour des enjeux centraux des arts et de la culture à l'école.

Je vous remercie pour votre active participation.

Pour la Rectrice et par délégation,
Le Délégué académique à l'action culturelle,

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Renaud Weisse', with a horizontal line extending to the right.

Renaud Weisse